

(1): service de Pharmacie, Hôpital Pellegrin.
 (2): service d'Anesthésie, Centre François-Xavier Michelet.

Pourquoi?

Dans le cadre de la promotion de la santé, la conciliation tend notamment à assurer la continuité des soins pour un patient entre la ville et l'hôpital. Après de premiers résultats probants, cette activité est aujourd'hui en augmentation, particulièrement depuis la publication des résultats des enquêtes ENEIS de 2004 et 2009 (qui montraient que près de 50% des effets indésirables médicamenteux graves étaient évitables).

Cette expansion de la conciliation médicamenteuse implique cependant une multiplicité des intervenants. Il devient alors indispensable d'uniformiser la démarche pour assurer une prise en charge reproductible.

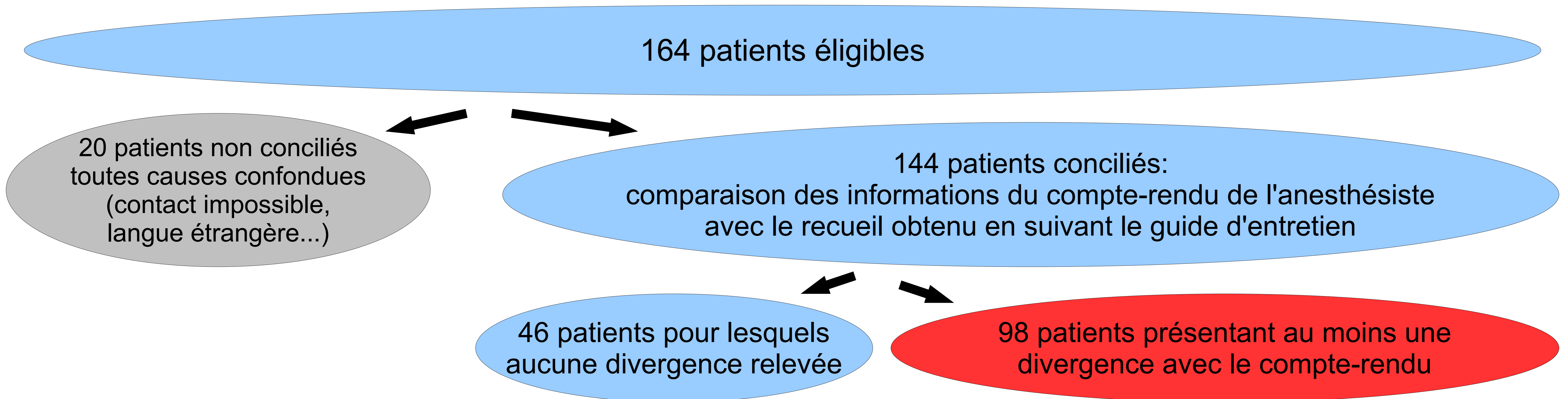
Comment?

La grille d'appel

Mise en pratique: étude approfondie sur les mois de Décembre 2014 et Janvier 2015

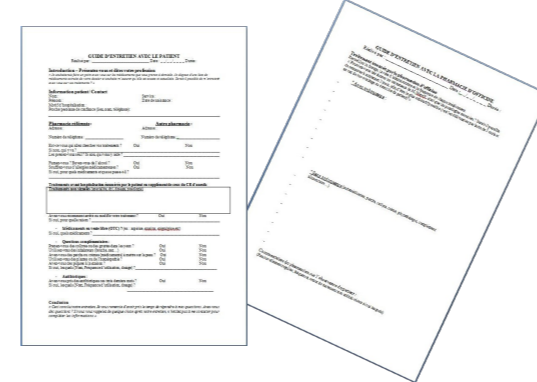
Sont considérés éligibles à la conciliation les patients de plus de 65 ans séjournant au moins une nuit à l'hôpital.

Résultats



Avantages de la grille:

Les pourcentages indiqués font part du nombre de cas pour lesquels la question posée a reçu une réponse contributive à l'établissement du bilan.

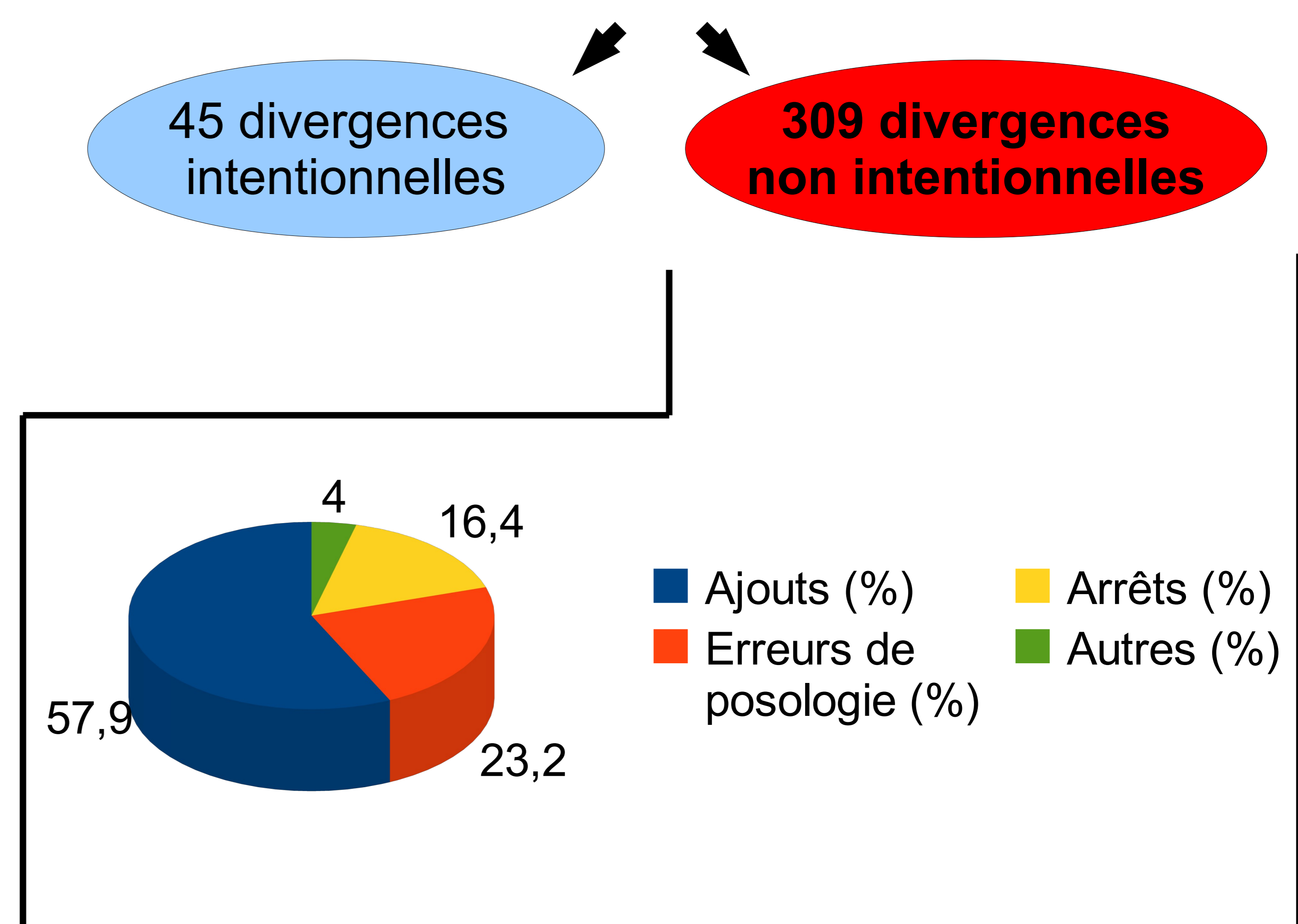


a) Guide d'entretien avec le patient:

- Dans quelle pharmacie achetez-vous vos médicaments ? → 90,3%
- Avez-vous eu des antibiotiques au cours des trois derniers mois ? → 31,3%
- Avez-vous eu récemment une modification de votre traitement ? → 30,6%
- Êtes-vous allergique à un(des) médicament(s) ? → 27,8%
- Utilisez-vous des médicaments vendus sans ordonnance ? → 27,8%
- Vous mettez-vous des gouttes dans les yeux ? → 20,8%
- Utilisez-vous des inhalateurs/aérosols ? → 2,8%
- Vous faites-vous (vous fait-on) des piqûres ? → 2,8%
- Utilisez-vous des produits à base de plantes ? → 2,8%
- Avez-vous des patchs ? → 0,7 %

b) Guide d'entretien avec la pharmacie référente:

Appel contributif dans **68,1 %** des cas.



En conclusion

Les résultats placent la pharmacie d'officine comme la meilleure source d'informations. Celle-ci a en effet accès à l'historique des délivrances au patient, voire aux ordonnances elles-mêmes si celles-ci ont été numérisées. Le Dossier Pharmaceutique commence de son côté à acquérir une place de plus en plus importante dans l'activité de conciliation, avec le déploiement de moyens techniques et humains pour le rendre accessible à l'anesthésiste comme au pharmacien.

Concernant la grille d'appel, la tendance est à l'informatisation, avec une intégration des documents de conciliation au logiciel de prescription.